

REGLEMENT RANDONNEE VTT

Article 1 : La randonnée VTT La Ronde des Costes est organisée par le Team des Costes, sous l'égide de la FFC. Elle est ouverte à tout cycliste équipé d'un VTT ou VTTAE en bon état, d'un casque rigide, de lunettes et de gants. Cette randonnée n'est pas une compétition et de ce fait, n'est pas chronométrée.

Article 2 : Le montant de l'engagement est de :

- **Parcours 1 :** 5 € engagement sur place. Offert au moins de 15 ans.
- **Parcours 2 :** 8 € pour les licenciés FFC et FFCT inscrits en ligne, 10 € pour les autres participants inscrits en ligne, et +2 € sur place pour les licenciés ou non licenciés.

Les inscriptions se feront en ligne sur le site du prestataire **Sports'N Connect**. Une plaque numérotée fournie à l'inscription devra être fixée et visible à l'avant du vélo. A l'arrivée, cette plaque sera remise avec accès à la tombola et à la crêpe party.

Article 3 : L'accueil des participants se fera à la Maison du Vélo de Péliissanne, de 7h30 à 10h (selon les parcours). Les circuits seront ouverts de 7h30 à 12h30. Les participants seront invités à choisir un parcours compatible avec leur niveau.

Article 4 : Les participants devront respecter les règles du Code de la Route, les Arrêtés municipaux des localités traversées ainsi que se conformer aux consignes des organisateurs. Les participants devront Adopter une attitude bienveillante et responsable vis à vis des utilisateurs des sentiers (marcheurs, chasseurs, cavaliers ...) rencontrés. Les participants sont tenus de respecter les lieux traversés et de rester sur les parcours balisés ; ils ne doivent notamment jeter aucun détritrus en dehors des sacs/bacs prévus à cet effet sur les lieux de ravitaillements.

Article 5 : Les participants mineurs devront être encadrés d'un parent ou d'un adulte désigné (autorisation parentale à fournir).

Article 6 : L'organisateur se réserve le droit de modifier partiellement ou complètement les parcours, ou annuler la randonnée sans préavis ou recours possible.

En cas d'annulation, les organisateurs rembourseraient via le prestataire Sports'N Connect, les frais d'inscription, dont seraient déduits 1€ pour frais du prestataire.

Article 7 : Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol de VTT, de bris de matériel et de dégradations effectuées par les participants.

Article 8 : Certains passages des parcours proposés empruntent des chemins privés, qui sont accessibles que le jour de la randonnée.

Article 9 : Si la situation sanitaire résultant de la pandémie COVID-19 imposait des règles, celles-ci seraient strictement appliquées par les organisateurs, bénévoles et participants.

Article 10 : Le fait de s'inscrire à cette randonnée implique, de la part des participants, l'acceptation du présent règlement et de l'exploitation de toutes photos et vidéos le concernant prises sur les parcours (exploitation non commerciale).

Nos Téléphones :

Numéro des responsables de l'organisation : 06 69 27 04 72

Numéros d'urgence : 112 – Pompier : 18 – Gendarmerie : 17